



## LES ANCIENS ET LES AMIS DE LA CASAMANCE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – reconnue d'intérêt général

Siège social : 11 rue Louis Cuoq - 63100 – CLERMONT-FERRAND

### COTISATION 2022

*La cotisation fait vivre notre association  
Les dons lui permettent solidarité et actions diverses*

#### IMPORTANT

**Merci de régler votre cotisation annuelle en début d'année,**  
et au plus tard lors de l'Assemblée Générale.  
La cotisation annuelle **inclut l'assurance** nécessaire  
pour participer aux activités organisées par l'association.

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ (*facultatif, pour les statistiques...*)

Courriel : \_\_\_\_\_

COTISATION ..... = 45 Euros

DON ..... = \_\_\_\_\_ Euros

**TOTAL (ne faire qu'un seul chèque)** = \_\_\_\_\_ Euros

#### **Votre cotisation annuelle peut être versée :**

- soit par virement bancaire : Code IBAN : FR76 1680 6007 0966 1162 1876 425

en précisant : NOM – Prénom - « Cotisation 2022 »

- soit par chèque joint au courrier, libellé à l'ordre de « Les Anciens et les Amis de la Casamance »

#### **La fiche de cotisation annuelle, dûment renseignée, est à adresser :**

- par mail au président de l'association à l'adresse : [solidarite-casamance@laposte.net](mailto:solidarite-casamance@laposte.net)

- ou par courrier postal au siège de l'association : 11 rue Cuoq 63100 – CLERMONT-FERRAND

**Don et déduction fiscale :** à la cotisation peut être ajouté un don ; la somme globale fera l'objet d'un reçu fiscal permettant la déduction de 66% de celle-ci sur vos impôts sur le revenu.